COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

MISE AU CONCOURS

Places d'apprentissage

Le Conseil communal met au concours pour la rentrée d'août 2024 :

- deux postes d'apprenti·e agent·e d'exploitation

Exigence : avoir terminé l'école obligatoire

Pour tous renseignements complémentaires, le service des ressources humaines est à votre disposition au 032 886 43 20.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser **jusqu'au 19 avril 2024** leur dossier de candidature complété des bulletins scolaires des trois dernières années, rapports de stage et curriculum vitae au service des ressources humaines (RessourcesHumaines.VDT@ne.ch) ou via notre site internet www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

Val-de-Travers, le 20 mars 2024

LE CONSEIL COMMUNAL